

---

**DECISION DU DIRECTEUR**  
**N° 2022-06**

**OBJET: Décision d'attribution du marché 2022-05 "accord cadre à bons de commande de travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement"**

Vu le Code de la commande Publique ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence n°2021-18 en date du 25 mai 2021 – acte par lequel le conseil délègue au Directeur la passation et l'exécution des marchés passés suivant la forme de procédure adaptée ;  
Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission marchés "MAPA" le 05 juillet 2022 ;

Le marché attribué est un marché passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire. Il est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 5 fois. Les montants du marché sont :  
Pas de montant minimum - Montant maximum annuel HT : 875 000 €  
Montant maximum du marché reconductions comprises HT : 5 250 000 €

Le Directeur DECIDE d'attribuer le marché de travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à l'entreprise BRONZO TP SAS – 13600 LA CIOTAT.

Fait à SAINT-ANDIOL, le 28 septembre 2022

Le Directeur,  
Charles BRUN